

EXTRAIT DE REGLEMENT
JEU-CONCOURS « Protection maximale, sensations extrêmes »

Extrait de règlement : Jeu gratuit sans obligation d'achat du 4 au 7 novembre 2008 sur le salon EXPOPROTECTION à Paris-Villepinte. Ce jeu est ouvert à toute personne physique participant ou visiteur du Salon Expoprotection à l'exception des personnes membres ou salariés de l'association organisatrice Espace Textile et des sociétés prestataires et/ou partenaires pour cette opération, ainsi que leur famille. Cette offre est limitée à une seule demande par foyer (même nom, même adresse). Pour participer, il suffit que les consommateurs remplissent le bulletin prévu à cet effet et le déposent dans l'urne sur le stand d'Espace Textile. Les 4, 5 et 6 novembre, un tirage au sort aura lieu pour déterminer les 3 gagnants parmi l'ensemble des participants. Lots mis en jeu : 3 Smartbox® Extrême d'une valeur unitaire de 249,90 € TTC, soit un total de 747,70 € TTC. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière. Le règlement est déposé chez maître Laurent Dubois, huissier de justice à Paris. Il est disponible sur le stand d'Espace Textile, stand N° F87 - workwear, et sur toute demande à ESPACE TEXTILE - Villa Creatis 2 rue des Mûriers – CP 601 F – 69 258 Lyon Cedex France et consultable sur le site <http://www.dubois-huissier-93.com/consultation-des-jeux-concours>.

EXTRACT FROM RULES
OF THE QUIZ « Maximum protection, extreme sensations »

Extract settlement : Free quiz without any obligation of purchase from November, 4th to November, 7th 2008 on the exhibition EXPOPROTECTION in Paris-Villepinte. Entrants must be at least 18 years of age and proof of age will be required before the prize is dispatched. Open to all visitors. The competition is not open to anyone associated with the organizer society, including Espace Textile's staff and exhibitors' family. This offer is limited to only one demand per home (same name, same address). To participate, consumers had to complete the leaflet and to place it in the free prize drawer on the stand of Espace Textile. On November, 4th, 5th and 6th 2008, a lottery will determine 3 winners among the whole participants. Gifts to win : a Smartbox® Extreme with a unit value of 249,90 € tax inclusive that is to say a total of 747,70 € tax inclusive. There is no cash alternative to the prize. The rules are put down at Master Laurent Dubois' cabinet, bailiff of justice in Paris. They are available on Espace Textile's booth, *stand n° F87 - workwear*, or on demand to ESPACE TEXTILE – Villa Creatis 2 rue des Mûriers – CP 601 F – 69 258 Lyon Cedex FRANCE or can be consulted on the website <http://www.dubois-huissier-93.com/consultation-des-jeux-concours>.

REGLEMENT COMPLET JEU-CONCOURS « Protection maximale, sensations extrêmes » au salon EXPOPROTECTION avec Espace Textile
--

Article 1 : Descriptif du jeu

L'association ESPACE TEXTILE, située 2 rue des Mûriers – CP 601 – 69258 LYON Cedex 09, organise du 4/11/08 au 6/11/08 inclus, avec l'agence TAXI BROUSSE domiciliée au 47, avenue de la République – 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE - un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu-concours Protection maximale, sensations extrêmes ».

Article 2 : Relais du jeu

2 000 bulletins de jeu sont disponibles gratuitement sur le salon de la gestion globale des risques Expoprotection à Paris-Villepinte du 4/11/08 au 6/11/08 inclus, dans la limite des stocks disponibles.

Article 3 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique participant ou visiteur du Salon Expoprotection à l'exception des personnes membres ou salariés de l'association organisatrice Espace Textile et des sociétés prestataires et/ou partenaires pour cette opération, ainsi que leur famille, conjoints et descendants.

Toute participation d'un mineur à ce jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale (ou de son représentant légal). La société organisatrice se réserve le droit de demander la preuve de cette autorisation à tout moment du déroulement du jeu, notamment lors de l'envoi des dotations.

Participer implique une attitude loyale signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs et d'autres parties.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit que les consommateurs remplissent leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays et contact email) ainsi que leur profession sur le bulletin prévu à cet effet et le dépose dans l'urne sur le stand d'Espace Textile. Un tirage au sort parmi les demandes de participation gratuites aura lieu chaque fin de journée du 4/11/08 au 6/11/08 et attribuera les 3 Smartbox® « Extrême ».

Le participant s'engage à transmettre à la société organisatrice des informations exactes.

1 participation par foyer (même nom et même adresse).

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Article 5 : Détermination des gagnants

Les 3 gagnants seront déterminés par 3 tirages au sort du 4/11/08 au 6/11/08 en présence de Maître Laurent Dubois, huissier de justice à Villepinte.

Article 6 : Dotations

Le jeu est doté des lots suivants :

- 3 Smartbox® « Extrême» à gagner d'une valeur unitaire de 249,90 € TTC, soit 747,70€ TTC au total.

Article 7 : Remise du lot

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Les gagnants seront prévenus et recevront leur lot lors du tirage au sort s'ils sont présents ou par courrier en cas d'absence. Dans ce dernier cas, ils recevront alors leur lot par voie postale avec accusé de réception sous 6 semaines environ après avoir confirmé leur adresse postale dans un délai de 15 jours.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Les dotations gagnées ne pourront en aucun cas être échangées par les participants contre leur valeur en argent ou contre toute autre dotation pour quelque cause que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, l'association organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations par d'autres dotations de nature et valeur équivalentes.

L'association organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse postale non communiquée.

En aucun cas l'association organisatrice ne sera tenue responsable d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services de la Poste.

Article 8 : Remboursement des frais de participation

Les participants au jeu peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de participation dans les conditions suivantes :

- Remboursement du timbre utilisé pour la demande de participation gratuite au jeu, au tarif lent en vigueur (20 g).

- Remboursement des frais de demande de règlement complet (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur – 20 gr) sur demande écrite à l'adresse du jeu en joignant un RIB.

Les demandes doivent être adressées par écrit jusqu'au 30/11/08 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Jeu Concours « Protection maximale, sensations extrêmes » – TAXI BROUSSE – 47, avenue de la République – 69160 TASSIN LA DEMI LUNE.

Les remboursements seront effectués dans un délai de 6 semaines environ.

Le nom mentionné sur le courrier de demande de remboursement devra obligatoirement être le même que celui inscrit sur le RIB.

Le remboursement des frais de la connexion à internet pour la consultation du jeu se fera sur la base de 5 minutes de communication téléphonique locale TTC depuis un poste fixe selon les tarifs France Telecom soit un forfait de 0,20€ TTC.

Les participants disposant d'un abonnement illimité ou forfaitaire leur permettant de se connecter à l'internet en général ne pourront se voir rembourser leur connexion au site. La connexion réalisée pour la consultation du règlement ne leur entraînant pas de surcoût.

Le remboursement des frais de connexion et des frais d'affranchissement de la demande de remboursement ne se fera que sur production des pièces suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité ou extrait K BIS,
- Indication du nom, prénom et adresse postale du participant,
- Indication de date, heure et durée de la connexion au site et adresse IP de l'ordinateur
- Copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique,
- Relevé d'identité bancaire du participant.

Article 9 : Demande présentant une anomalie

Toute demande de remboursement présentant une anomalie (demande incomplète, illisible, non conforme au règlement, reçue après la date limite de participation ou insuffisamment affranchie...) ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Toute participation frauduleuse sera annulée et l'association ESPACE TEXTILE se réserve le droit d'engager des poursuites pénales.

Article 10 : Responsabilité

L'association organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité empêchant le déroulement normal du jeu, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard...

La participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. L'association organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

L'association organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

L'association organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance de la dotation. L'association organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'une mauvaise prestation des lots proposés. Toute réclamation à ce sujet devra être adressée au fournisseur du lot concerné.

Article 11 : Informatique et Libertés

Les données collectées sont destinées à l'association ESPACE TEXTILE pour la seule gestion du jeu. Les participants sont informés que leurs nom et coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/08/2004, les participants de l'opération « Jeu Concours Protection maximale, sensations extrêmes » disposent d'un droit d'accès, de retrait ou de rectification des données les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu.

Article 12 : Règlement des différends

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par l'association organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un mois suivant la date de clôture du jeu soit le 6/12/08.

Article 13 : Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet déposé chez Maître Laurent Dubois, huissier de Justice à Villepinte. Il est consultable sur le site <http://www.dubois-huissier-93.com/consultation-des-jeux-concours>.